

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2019

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 2
Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - SENTENAC Danièle.

ABSENTS

M. BOCHEREAU Jean Marie.

EXCUSES

M. BOST Romain.

Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danièle.

Mme GOUNOT Cécile.

Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

ABSENTS NON

M. FAUR Philippe

EXCUSES

Mme GOUENNOU Stéphanie.

M. GRANIER Frédéric.

M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme MENDONÇA Anny est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 9 avril 2019.

Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose son adoption.

Le compte rendu de la réunion du 9 avril 2019 est adopté par 10 VOIX POUR 2 abstentions : MMES DUTREICH - DROCOURT (absentes au conseil du 9/04/2019)
--

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour

2019-37 : SDEHG RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES HAMEAUX (DERNIERE TRANCHE) - DOSSIER 7 AS 412

2019-38 : VENTE D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT A UN PARTICULIER

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2019-29 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT COURT TERME POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA HALLE

M. le Maire annonce qu'il convient de souscrire un emprunt court terme pour financer les travaux de rénovation de la halle, associé à un emprunt long terme. Le crédit court terme correspond au cumul de la subvention Etat et à la TVA récupérable.

Il s'agit de disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer les factures qui vont être présentées dès la fin mai 2019. L'opération s'élève au total à 317 000 € TTC.

Deux banques, la Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Postale proposent un crédit long terme, 15 ans, de 219 000 € et un crédit court terme de 98 000 € pour couvrir la totalité des coûts de l'opération.

Le Crédit Agricole propose lui un crédit long terme de 260 000 € et un crédit court terme de 56 777 € correspondant à la subvention Etat.

La durée de cet emprunt court terme est de deux ans et son taux d'intérêt de 0.80% avec une échéance annuelle de 454 €. A l'issue de l'opération, dès perception de la subvention l'emprunt sera remboursé.

L'offre conjointe emprunts court et long termes du Crédit Agricole étant mieux disante, M. le Maire propose à l'assemblée de retenir l'emprunt court terme de cette banque aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 56 777 €
- Durée : deux ans
- Taux : 0.80 %
- Échéances : annuelles

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 30 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT LONG TERME POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA HALLE

M. le Maire annonce qu'il convient de souscrire un emprunt long terme pour financer les travaux de rénovation de la halle. Il s'agit de disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer les factures qui vont être présentées dès la fin mai 2019. L'opération s'élève à 317 000 € TTC.

Deux banques, la Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Postale proposent un crédit long terme, 15 ans, de 219 000 € et un crédit court terme de 98 000 €. Le montant du crédit court terme correspond au cumul de la subvention Etat et à la TVA récupérable.

Le Crédit Agricole propose un crédit long terme de 260 000 € et un crédit court terme de 56 777 €. Dans cette hypothèse le crédit court terme correspond à la subvention Etat.

M. le Maire précise qu'en raison du taux très attractif, 1.10 %, de l'offre du Crédit Agricole, son emprunt long terme de 260 000 €, sur 15 ans, est mieux disant.

M. le Maire propose de retenir l'offre mieux disante du Crédit Agricole pour un emprunt long terme aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 260 000 €
- Durée : quinze ans
- Taux : 1.10 %
- Échéances : trimestrielles

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-31 : TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION 2019-10 DU 5/02/2019 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption d'une délibération le 5 février 2019 relative au régime indemnitaire des élus. Mme le sous-préfet a informé M. le Maire de l'absence d'un tableau récapitulatif, de manière nominative et chiffrée, l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Mme MENDONÇA demande si ces indemnités sont soumises à l'impôt. M. le Maire lui répond par l'affirmative.

Ce tableau modifiant l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus constitue une pièce essentielle de la délibération, il doit donc être approuvé par l'assemblée.

NOM DE L'ELU	PRENOM DE L'ELU	QUALITE (Préciser le rang des Adjoints)	TAUX / I.B. (indice brut terminal de la fonction publique)	BRUT MENSUEL	NET MENSUEL (avant impôt)	ECRETEMENT DE L'INDEMNITE (Oui/Non)
LAGARRIGUE	PIERRE	MAIRE	40 % / 1027	1 789.12	1416 97	NON
FAUR	PHILIPPE	1° ADJOINT	10 % / 1027	388.94	336.44	NON
AMIEL	FRANCE	2° ADJOINT	08 % / 1027	311.15	269.14	NON
DUTREICH	NICOLE	3° ADJOINT	08 % / 1027	311.15	269.14	NON

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-32 : SDEHG : RENOVATION DES COFFRETS PRISES MARCHE SITUES SOUS LA HALLE (PARTIE MATERIEL)- DOSSIER 7 BT 836

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de délibérer sur l'installation par le SDEHG de 8 bornes électriques escamotables dans le sol de la halle. Il s'agit de bornes électriques comportant chacune quatre prises destinées à permettre l'alimentation électrique des stands des marchés ou manifestations associatives.

Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : Dossier 7 BT 836 : Rénovation des coffrets prises marché situés sous la Halle (partie matériel), comprenant :

- La fourniture de 8 bornes escamotables ESCAFLUX E66,2 avec tampon en fonte (250 kN) à structure antidérapante. Chaque borne sera équipée de 4 prises de courant monophasées 16 A avec protection par disjoncteurs différentiels.

Nota : L'alimentation électrique de ces bornes sera réalisée sur le dossier SDEHG 7 BT 917 (Rénovation des coffrets prises marché situés en périphérie de la Halle).

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce projet d'un montant de 20 495 € assorti d'une part communale de 5 791 € et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 33 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Le conseil communautaire du 16 avril 2019 a approuvé une mise à jour des statuts intercommunaux ainsi qu'une extension de la compétence culture.

Les communes membres disposent de trois mois pour se prononcer sur cette modification.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification des statuts communautaires.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-34 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

La loi du 3 août 2018 a acté le transfert de la compétence assainissement aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, pour les communautés de communes qui n'ont pris la compétence au 5 août 2018 le transfert peut, par exception, être reporté au 1^{er} janvier 2026. C'est le cas de la communauté de communes Cœur de Garonne. Pour reporter ce transfert il faut que 25 % des communes de l'intercommunalité représentant au moins 20 % de la population s'exprime en faveur de ce report.

Il s'agit donc de consulter l'ensemble des communes sur cette question pour savoir si existe une minorité souhaitant reporter le transfert de cette compétence.

En ce qui concerne la commune du Fousseret, la compétence est actuellement assurée par le SMEA qui a adopté le schéma directeur de l'assainissement collectif en 2016 et a lancé des études pour la construction de la future station d'épuration des eaux usées. M. le Maire propose de s'opposer au transfert à la communauté de communes Cœur de Garonne de la compétence assainissement en 2020 afin de finaliser au mieux les opérations en cours.

OPPOSITION AU TRANSFERT ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2019-35 : CONVENTION AVEC FIBRE 31 D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL POUR IMPLANTER UN NRO

M. le Maire annonce que la société FIBRE 31 est en charge du déploiement et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques de très haut débit, la fibre optique, dans le département, pour le compte de Haute Garonne Numérique.

Une convention est nécessaire pour organiser l'implantation d'un NRO, nœud de raccordement optique, infrastructure nécessaire au déploiement de la fibre optique vers les abonnés.

Cette infrastructure ressemble à un transformateur électrique. Ce bâtiment technique est en fait consacré à l'internet très haut débit, et sera installé sur l'esplanade du collège Pierre et Marie Curie.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2019-36 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS

M. le Maire relaie l'appel de l'association des Maires de France (AMF) pour l'attribution d'une subvention, par les communes et intercommunalités, au profit de la restauration de Notre Dame de Paris, incendiée le lundi 15 avril 2019. Il consulte l'assemblée sur l'opportunité d'une telle subvention alors même que les sommes nécessaires à sa rénovation semblent être réunies.

**DOSSIER REJETÉ PAR 8 VOIX CONTRE
1 VOTE POUR M. PELLETIER - 1 ABSTENTION : MME DROCOURT**

2019-37 : SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES HAMEAUX (DERNIERE TRANCHE) - DOSSIER 7 AS 412

M. le Maire annonce avoir rencontré M. PINEL, le technicien du SDEHG, pour examiner les luminaires d'éclairage public restant à équiper d'un appareillage led. Il rappelle que le centre bourg a

été traité en 2018 et que le conseil municipal a voté l'appareillage led des luminaires des quartiers, opération prévue fin 2019.

Toutefois, il restait quelques points lumineux à traiter dans les hameaux.

Après avoir réalisé un tour complet du village, ils ont arrêté la liste de luminaires à changer.

M. le Maire donne le détail des quartiers concernés au conseil municipal.

Le montant total des travaux est de 59 125 €, la part restant à la charge de la commune s'élevant à 11 974 €.

L'intervention technique pourrait avoir lieu fin 2019 ou en 2020.

M. le Maire rappelle que les coûts d'investissement sont couverts par les économies engendrées du fait de la réduction drastique des dépenses d'éclairage.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-38 : VENTE DUN BROYEUR D'ACCOTEMENT A UN PARTICULIER

M. le Maire annonce qu'un broyeur d'accotement, dotation du service technique et hors d'usage depuis plusieurs années était à l'abandon près de la serre municipale. Un particulier, M. BARONIA Patrick, de Pouy-de-Touges, ayant entendu parler de ce matériel, a souhaité l'acquérir pour un montant de 300 euros. Il le prend en l'état. Etant donné l'intérêt de cette proposition, M. le Maire propose à l'assemblée de vendre ce broyeur d'accotement pour la somme de 300 € à M. Patrick BARONIA.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Halle : M. le Maire informe de l'avancée du chantier de la halle. L'entreprise Catra Btp réalise les travaux de couverture, de charpente et de peinture. Les conditions de circulation et de stationnement automobiles ont pu être maintenues sans gêne excessive pour les commerçants et riverains. Le calendrier - fin de chantier avant le fête locale - est confirmé.

Place de la halle : M. le Maire fait part de l'attente du dossier d'avant-projet complet des travaux de rénovation de la place de la halle. Ce dossier doit être établi par M. Rodriguez du cabinet Axe ingénierie.

Elections : M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la tenue des élections européennes le dimanche 26 mai 2019. Les élus sont invités à s'inscrire sur le tableau des permanences mis en place à l'occasion de ce scrutin. <https://framadata.org/FwrE78owrNMwNitw>

M. le Maire précise qu'à l'occasion de ce scrutin les listes électorales sont désormais numérisées dans le cadre du répertoire électoral unique géré par l'INSEE. Ce nouveau répertoire centralisé permettra un suivi plus régulier des listes électorales et des inscriptions et radiations facilitées.

Ordinateurs : M. le Maire évoque ensuite le renouvellement du parc informatique. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs. Les offres sont en cours d'analyse par l'ATD. la livraison du matériel est prévue avant la fin juin 2019.

Culture : M. le Maire annonce la diffusion d'un film en plein air, LA LA LAND, le samedi 13 juillet 2019 au Picon. Un marché précédera la manifestation.

Tour de France : M. le Maire informe le conseil municipal du passage du tour de France cycliste, au Fousseret, le jeudi 18 juillet 2019, de 10h à 13h. Les coureurs viennent de Saint Elix, passent à Benque, puis filent route de Montoussin. Des animations seront proposées sur la commune par l'association cycliste du Fousseret et Century 21.

M. DARAN précise qu'il faudra prévenir les riverains du blocage des routes lors du passage de la caravane et des coureurs. M. le Maire lui répond qu'une organisation se met en place avec les services de l'Etat et du Département pour assurer la sécurité et la réussite de cette manifestation.

Eglise : M. le Maire indique avoir signé un devis, auprès de M. VIANO, pour réparer le plancher bois du clocher pour environ 913 €.

Participation citoyenne : M. le Maire demande aux élus d'indiquer quels seraient dans leur entourage les personnes éventuellement intéressées pour être référentes dans le dispositif de participation citoyenne. Il annonce faire paraître prochainement des articles dans la presse locale pour sensibiliser les administrés à ces enjeux. Mme AMIEL note qu'il serait opportun d'effectuer un zonage de la commune par quartier afin de désigner au moins un référent par secteur.

Foire : M. le Maire annonce que M. Jean CIEUTAT, président de l'association Vivre au Fousseret, confirme la tenue de la foire agricole artisanale et commerciale les samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELE	